



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 37'021
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 272.003
Abo-Nr.: 272003
Seite: 11
Fläche: 25'628 mm²

La loi Fatca attaquée en justice par des Américains de l'étranger

► **Fiscalité** Une plainte du sénateur Rand Paul, à laquelle sont associés deux citoyens suisses d'origine américaine, a été déposée le 6 juillet

Stéphane Bussard NEW YORK

La loi américaine Fatca (Foreign Account Tax Compliance Act), adoptée en 2010 pour lutter contre l'évasion fiscale, n'en finit pas de faire des remous parmi les Américains de l'étranger. Le sénateur américain Rand Paul, six plaignants représentés par l'association Republicans Overseas Action Inc. attaquent en justice la loi controversée qui s'applique à quelque 80 000 établissements financiers dans le monde et à une centaine de pays. Les plaignants ont saisi la justice le 6 juillet dernier. Ils contestent la constitutionnalité de l'acte législatif qui porterait préjudice à 8,7 millions d'Américains vivant à l'étranger et à 12,6 millions de détenteurs de la carte verte (*green card*).

Sénateur républicain du Kansas, Rand Paul n'en est pas à son premier coup. Il s'en était déjà pris à Fatca en 2013 et en mars 2015 sans réussir à provoquer un débat au sein de la Chambre haute du Congrès. Dans la perspective des élections de 2016, il espère obtenir davantage de soutien. Le site internet Repealfatca.com (abroger Fatca) vient à son aide, exhortant les candidats à la Maison-Blanche à prendre position en faveur d'un rejet de la loi. Une lettre a ainsi été envoyée à Jeb Bush, Ted Cruz, Marco Rubio, ou encore Rick Perry.

Citoyens de seconde classe

Selon la plainte déposée par Rand Paul et six autres plaignants dont deux Suisses d'origine américaine, Daniel Kuettel de Bremgarten (AG) et Donna-Lane Nelson de Corsier, dans le canton de Genève, Fatca fait des contribuables américains vivant à l'étranger des «citoyens de deuxième classe». La loi viole, selon eux, le 5^e amendement de la Constitution américaine garantissant l'égalité des droits quand il s'agit de collecter des informations financières à leur sujet. Selon l'association Republicans Overseas Action, ce sont avant tout les femmes américaines vivant à l'étranger et la classe moyenne qui subissent de plein fouet les effets discriminatoires de Fatca.

C'est le sentiment qui anime Donna-Lane Nelson, une Américaine qui est venue s'installer à Neuchâtel, puis Genève à partir de 1990 et qui a acquis la nationalité suisse en 2006. Elle a décidé de renoncer à son passeport américain en 2011 à cause de Fatca. Auteure de onze livres, elle vient de se marier avec un citoyen américain en mai dernier. Pour elle, le cauchemar recommence: «J'ai eu des comptes à la Raiffeisen depuis longtemps. Mon mari a voulu y ouvrir un compte. L'employée nous a dit que cela allait être compliqué

et que c'est le siège de la banque qui décidera. Je ne suis personnellement pas proche des banques, ni de Rand Paul. Mais je sens que notre sécurité financière est menacée.» Donna-Lane Nelson se souvient qu'un jour, UBS l'a même appelée pour savoir pourquoi elle virait 300 dollars sur un compte pour sa fille aux Etats-Unis. «C'est absurde», souligne-t-elle. Elle a désormais l'impression d'avoir renoncé pour rien à sa citoyenneté américaine, comme plus de 3500 autres concitoyens.

Directeur de la Chambre de commerce Suisse-Etats-Unis, Martin Naville le reconnaît: «Fatca est la pire loi jamais écrite.» Elle implique, dénonce-t-il, une bureaucratie et des coûts démesurés pour les banques. «Pour un Américain qui vient vivre en Suisse, ce sera impossible d'y investir dans des fonds ou des actions des sommes relativement faibles. De plus, certaines banques qui ont affaire avec des clients américains leur facturent des frais bien plus élevés.» Martin Naville relève que les banques vont commencer à livrer des informations sur leurs clients américains à partir de fin 2015. Quant à Rand Paul, ses chances d'obtenir gain de cause sont, pré-dit-il, quasi nulles. «Il faut désormais vivre avec Fatca.»



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 37'021
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 272.003
Abo-Nr.: 272003
Seite: 11
Fläche: 25'628 mm²

Accès facilité pour les banques suisses

Les banques suisses pourront désormais demander une dispense de passer par un établissement de crédit autorisé en Allemagne pour y proposer des services financiers transfrontaliers. Des clarifications ont été apportées au mémorandum convenu en 2013 entre les deux pays. La Suisse et l'Allemagne se

sont entendues sur la mise en œuvre du texte sur la fourniture de services transfrontaliers, a indiqué jeudi le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales. Contactée, l'Association suisse des banquiers s'est réjouie de cette décision. Elle espère que ce développement sera suivi dans d'autres marchés. **LT**